

529554-2026 - Hange

Prantsusmaa – Mootorsõiduki kindlustusteenused – Prestations de services d'assurances

OJ S 145/2026 30/07/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Dax

E-posti aadress: commande.publique@grand-dax.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Sotsiaalkaitse

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Prestations de services d'assurances

Kirjeldus: Le présent marché a pour objet la souscription de contrats d'assurances du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Dax, répartis en deux lots : le lot n° 1 « Assurance Auto-collaborateurs (Auto-mission) » et le lot n° 2 « Assurance Flotte automobile ».

Menetluse tunnus: f7d4ba6d-43b6-49f0-a429-1ae570a19546

Sisemine tunnus: 26CI090

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 66514110 Mootorsõiduki kindlustusteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)

Riik: Prantsusmaa

2.1.4. Üldine teave

See menetlus korraldatakse uuesti

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.5. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Hanke osade maksimaalne arv, mille kohta üks pakkuja võib pakkumusi esitada: 2

Lepingutingimused:

Nende osade maksimaalne arv, mille kohta võib sõlmida lepingu ühe pakkujaga: 2

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Assurance Auto-collaborateurs (Auto-mission)

Kirjeldus: Le présent lot a pour objet de garantir la responsabilité civile et les dommages pour les agents du CIAS du Grand Dax lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service. La garantie se substitue à la police personnelle des agents pour les déplacements professionnels

Sisemine tunnus: 26CI090-1

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 66514110 Mootorsõiduki kindlustusteenused

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le présent marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1er janvier 2027, renouvelable 3 fois par périodes annuelles successives, avec possibilité de résiliation annuelle du contrat par les deux parties sous préavis de 6 mois avant la date anniversaire. La première période d'exécution des prestations débute le 01/01 /2027. Chaque année civile constitue une période de facturation.

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 4 Aastad

5.1.4. Uuendamine

Maksimaalne lepingu uuendamiste arv: 3

5.1.6. Üldine teave

Tegemist on korduva hankega

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

See hange sobib ka väikestele ja keskmise suurusega ettevõtjatele (VKEd): jah

Lisateave: Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. L'entreprise d'assurance peut se présenter individuellement ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance (courtier ou agent général d'assurance). Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie. L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature (pour la société représentée et pour lui-même). Une compagnie d'assurance ne peut proposer qu'un seul dossier de candidature et ne peut donc pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires, cette règle s'appliquant pour chaque lot considéré

isolément. Un intermédiaire d'assurance, agent général d'assurance ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance porteuse de risques et joindre le mandat de la compagnie qui habilite le signataire de l'offre. Dans l'hypothèse d'une offre faisant appel à de la coassurance, cette dernière se traduisant comme un groupement de cotraitance sans solidarité, chaque porteur de risque accepte intégralement les pièces constitutives du dossier de consultation. Les engagements respectifs de l'apériteur et de chaque coassureur devront être clairement indiqués sur le formulaire de réponse. Une offre présentée dans cette hypothèse doit couvrir 100% des risques. Les candidats doivent impérativement répondre à la solution de base et à la solution alternative pour chaque lot auquel ils soumissionnent. Le dossier de consultation comporte une solution de base et une solution alternative. La solution de base et la solution alternative seront analysées distinctement les unes des autres selon les mêmes critères de jugement des offres tels que définis au présent règlement de consultation. L'entreprise devra répondre impérativement à la solution de base et à la solution alternative : à défaut, leur offre sera considérée comme irrégulière. - Solution de base, pour chaque lot : garanties définies au CCP — franchise uniforme 800 €/sinistre. - Solution alternative : Lot n° 1 — Auto-collaborateurs : garanties de base + garantie conducteur + assistance/remorquage — franchise uniforme 300 €/sinistre. Les candidats précisent l'étendue et les conditions de chaque garantie supplémentaire. La présente consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique : Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles; Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Pour présenter leur candidature, les candidats pourront fournir un DUME en complétant le DUME électronique directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> Pour présenter leur candidature, les candidats pourront fournir un DUME en complétant le DUME électronique directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr/> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Les critères retenus pour le jugement des offres de chaque lot sont pondérés de la

manière suivante : Critère 1 — Prix des prestations : 60 points Jugé selon le montant annuel TTC de la prime indiqué par le candidat dans son acte d'engagement. Critère 2 — Valeur technique : 40 points Analysé à partir de la qualité de la couverture proposée et de la qualité des conditions de gestion et de suivi des sinistres. L'acheteur effectuera un classement des offres dans les conditions ci-après : • Un classement selon la solution de base seule ; • Un classement selon la solution alternative seule. Le Pouvoir Adjudicateur retiendra parmi les choix susmentionnés le classement qui lui paraît le plus pertinent techniquement et financièrement et attribuera le lot à l'offre économiquement la plus avantageuse dans les conditions présentées ci-dessus.

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://demat-ampa.fr>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://demat-ampa.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Nõutav on täiustatud või kvalifitseeritud e-allkiri või e-tempel (nagu on määratletud määruses (EL) nr 910/2014)

Variandid: Nõutav

Pakkujad võivad esitada rohkem kui ühe pakkumuse: Ei ole lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 25/09/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 5 Kuud

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: jah

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dunaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dunaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Pau

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ces recours doivent être adressés au Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>)

5.1. Osa: LOT-0002

Pealkiri: Assurance Flotte automobile

Kirjeldus: Le présent lot a pour objet de garantir la responsabilité civile obligatoire et les dommages sur les véhicules constituant le parc automobile du CIAS du Grand Dax, notamment ceux affectés ou qui seront affectés ultérieurement aux agents du SAAD avec remisage à domicile
Sisemine tunnus: 26CI090-2

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 66514110 Mootorsõiduki kindlustusteenused

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le présent marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1er janvier 2027, renouvelable 3 fois par périodes annuelles successives, avec possibilité de résiliation annuelle du contrat par les deux parties sous préavis de 6 mois avant la date anniversaire. La première période d'exécution des prestations débute le 01/01 /2027. Chaque année civile constitue une période de facturation.

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 4 Aastad

5.1.4. Uuendamine

Maksimaalne lepingu uuendamiste arv: 3

5.1.6. Üldine teave

Tegemist on korduva hankega

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

See hange sobib ka väikestele ja keskmise suurusega ettevõtjatele (VKEd): jah

Lisateave: Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. L'entreprise d'assurance peut se présenter individuellement ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance (courtier ou agent général d'assurance). Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie. L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature (pour la société représentée et pour lui-même). Une compagnie d'assurance ne peut proposer qu'un seul dossier de candidature et ne peut donc pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires, cette règle s'appliquant pour chaque lot considéré isolément. Un intermédiaire d'assurance, agent général d'assurance ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance porteuse de risques et joindre le mandat de la compagnie qui habilite le signataire de l'offre. Dans l'hypothèse d'une offre faisant appel à de la coassurance, cette dernière se traduisant comme un groupement de cotraitance sans solidarité, chaque porteur de risque accepte intégralement les pièces constitutives du dossier

de consultation. Les engagements respectifs de l'apérateur et de chaque coassureur devront être clairement indiqués sur le formulaire de réponse. Une offre présentée dans cette hypothèse doit couvrir 100% des risques. Les candidats doivent impérativement répondre à la solution de base et à la solution alternative pour chaque lot auquel ils soumissionnent. Le dossier de consultation comporte une solution de base et une solution alternative. La solution de base et la solution alternative seront analysées distinctement les unes des autres selon les mêmes critères de jugement des offres tels que définis au présent règlement de consultation. L'entreprise devra répondre impérativement à la solution de base et à la solution alternative : à défaut, leur offre sera considérée comme irrégulière. - Solution de base, pour chaque lot : garanties définies au CCP — franchise uniforme 800 €/sinistre. - Solution alternative : Lot n° 2 — Flotte automobile : garanties de base inchangées, franchise générale abaissée à 300 €/sinistre. La présente consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique : Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles; Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Pour présenter leur candidature, les candidats pourront fournir un DUME en complétant le DUME électronique directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> Pour présenter leur candidature, les candidats pourront fournir un DUME en complétant le DUME électronique directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr/> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Les critères retenus pour le jugement des offres de chaque lot sont pondérés de la manière suivante : Critère 1 — Prix des prestations : 60 points Jugé selon le montant annuel TTC de la prime indiqué par le candidat dans son acte d'engagement. Critère 2 — Valeur technique : 40 points Analysé à partir de la qualité de la couverture proposée et de la qualité des conditions de gestion et de suivi des sinistres. L'acheteur effectuera un classement des offres dans les conditions ci-après : • Un classement selon la solution de base seule ; • Un classement selon la solution alternative seule. Le Pouvoir Adjudicateur retiendra parmi les choix susmentionnés le classement qui lui paraît le plus pertinent techniquement et

financièrement et attribuera le lot à l'offre économiquement la plus avantageuse dans les conditions présentées ci-dessus.

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://demat-ampa.fr>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://demat-ampa.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Nõutav on täiustatud või kvalifitseeritud e-allkiri või e-tempel (nagu on määratletud määruses (EL) nr 910/2014)

Variandid: Nõutav

Pakkujad võivad esitada rohkem kui ühe pakkumuse: Ei ole lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 25/09/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 5 Kuud

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: jah

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dunaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dunaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Pau

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ces recours doivent être adressés au Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>)

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Dax

Registreerimisnumber: 200 018 091 00047

Postiaadress: 20, avenue de la Gare

Linn: Dax cedex

Sihtnumber: 40102

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)
Riik: Prantsusmaa
Kontaktpunkt: service de la commande publique et de l'achat public
E-posti aadress: commande.publique@grand-dax.fr
Telefon: +33558563940
Internetiaadress: <https://www.grand-dax.fr>
Hankija profiil: <https://demat-ampa.fr>
Selle organisatsiooni rollid:
Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Pau
Registreerimisnumber: 176 400 026 00017
Postiaadress: 50 cours Lyautey
Linn: Pau cedex
Sihtnumber: 64010
Riik – jaotus (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)
Riik: Prantsusmaa
E-posti aadress: greffe.ta-pau@juradm.fr
Telefon: +33559849440
Internetiaadress: <http://www.telerecours.fr>
Selle organisatsiooni rollid:
Vaidlustusorgan

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 20fa0828-ae1e-4252-b314-d0444b5c13bd - 01
Vormi liik: Hange
Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord
Teate alaliik: 16
Teate saatmise kuupäev: 28/07/2026 15:32:41 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg
Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel
Teate avaldamise number: 529554-2026
ELT S väljaande number: 145/2026
Avaldamise kuupäev: 30/07/2026